



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23867
4 mai 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DU 4 MAI 1992 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE
L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de notre gouvernement, nous demandons que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence pour examiner la situation grave qui règne à Los Angeles et dans d'autres villes des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que les conditions dangereuses, qui ne cessent de se dégrader, dans lesquelles vivent les habitants civils des localités en question.

Nous constatons que l'Administration des Etats-Unis, qui déploie un zèle de plus en plus actif pour défendre les droits de l'homme dans le monde, poursuit une politique de répression, qu'elle emploie la force armée contre des citoyens sans défense et qu'elle néglige de s'occuper du marasme économique et social dans lequel se trouvent ces citoyens innocents. Elle poursuit de surcroît une politique de ségrégation et d'oppression raciales, de discrimination entre les citoyens en raison de leur couleur ou de leur origine ethnique, et d'application inique de la loi. Ce sont autant de violations graves des droits de l'homme, tels qu'ils sont consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, et donc autant de violations graves des dispositions de la Charte des Nations Unies. Le Conseil de sécurité est appelé à se pencher sur les événements sanglants qui se produisent à Los Angeles et ailleurs aux Etats-Unis, et d'adopter une résolution de la même teneur que celles qu'il a adoptées auparavant et conforme aux mêmes principes que ceux qu'ont invoqués le Gouvernement des Etats-Unis et le Président George Bush.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Samir K. K. AL-NIMA